

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 333

présenté par

M. Djebbari, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement
du territoire

à l'amendement n° 29 de M. Guy Bricout

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

A la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la définition des »

les mots :

« les projets d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à permettre aux comités de suivi des dessertes d'être consultés sur les projets d'appels d'offres.